

Ce mardi 29/11/2016, s'est tenu à Paris à l'école du Val de Grâce le **2eme colloque national « soigner les professionnels de santé rendus vulnérables »** organisé par l'association SPS (Soins aux Professionnels de Santé) www.asso.sps.fr

La souffrance psychologique (le syndrome d'épuisement professionnel ou burn out, les comportements addictifs), concerne tous les professionnels de santé du médecin, à l'étudiant, en passant par l'anesthésiste réanimateur, l'infirmière, ou le kinésithérapeute.

Une enquête a été menée par internet du 19/09/16 au 10/10/16 pour l'association SPS. Plus de **4000 professionnels de santé y ont répondu, et parmi eux, 25% de kinésithérapeutes (990)**. Les 3/4 des répondants exercent exclusivement en milieu libéral.

En situation de souffrance psychologique, **ils seraient plus de 75% à chercher de l'aide**, les femmes étant plus enclines à se faire aider que les hommes : 79% contre 69%. Cependant, **la moitié ne saurait à qui s'adresser**, et l'autre moitié, solliciterait l'entourage familial (43%), un(e) confrère ou consoeur (38%), un ami (30%), ou leur médecin traitant (15%).

De plus, ceux qui affirment ne pas savoir vers qui s'orienter, n'ont, en revanche, pas d'entourage proche, famille ou amis à qui parler, d'ou l'importance de mettre à disposition une structure d'écoute et de soutien.

La quasi totalité des soignants ne connaît ni association (95%) ni numéro d'écoute dédié (97%), et révèle donc **d'un niveau de connaissance extrêmement limité en matière d'associations (5%), et de numéros d'écoute (3%) dédiés aux professionnels de santé en souffrance psychologique.**

La majorité des soignants (80%) préféreraient que ce soit **des associations professionnelles régionales (46%) ou nationales (35%) qui gèrent un numéro vert gratuit, dédié et garantissant l'anonymat.**

Le psychologue se révèle être l'interlocuteur d'écoute privilégié (58% des réponses) , **viennent ensuite un confrère (36%)**, une personne formée à l'écoute psychologique (36%), un psychiatre, un médecin du travail.

Parmi les prestations que devraient proposer ce numéro de téléphone, les trois quart environ des répondants ont choisi **l'écoute psychologique, l'orientation, le suivi et l'accompagnement.**

Quant aux services souhaités, près des trois quarts également sont **demandeurs de consultations physiques (72%)**, plus de la moitié **d'une orientation vers des structures qui leur soient dédiées (52%), et un tiers d'informations juridiques (32%).**

La souffrance psychologique a un impact potentiellement majeur sur la qualité des soins, affirment près de la moitié des répondants (37% pour les MK et jusqu'à 65% pour les médecins), **au point de mettre en danger la vie du patient**, d'ou l'intérêt encore une fois de mettre a disposition, pour ceux qui cherchent de l'aide, un dispositif d'écoute et de soutien pour éviter tout impact potentiel sur la qualité des soins.

Les raisons de ne pas se faire aider sont économiques, et liées à l'anonymat : pour plus des 2/3 des soignants interrogés, c'est parce qu'ils ne peuvent s'offrir « le luxe économique » d'être en arrêt maladie (71%), mais aussi pour éviter que leur situation soit connue (69%), et enfin à 42% par sentiment de culpabilité. Pour 17% seulement des professionnels, l'appel à l'aide ne sert à rien.

« Dans le cadre d'une prise en charge, quelle serait la durée maximale (en jours ouvrés) que les professionnels de santé pourraient passer à se soigner, sans travailler ? » La réponse est de 24 jours en moyenne. Et pourtant 74% disent avoir un contrat de prévoyance qui prend en charge le manque à gagner en cas d'arrêt de travail.

Qui doit prendre en charge la souffrance des soignants ? L'état (57%), les ordres professionnels (49%), la CNAM (47%), les syndicats (31%), les assurances privées (15%).

Pour communiquer au mieux avec les professionnels de santé, le courriel, et les sites internet sont les meilleurs vecteurs.

Il existe à ce jour de nombreuses associations existantes, dont les plus connues sont :

- SPS : L'Association de soins aux professionnels de santé : www.asso-sps.fr
- AAPML : L'Association d'aide aux professionnels de santé et médecins libéraux : www.aapml.fr
- MOTS : L'Association organisation travail et santé du médecin : www.association-mots.org
- ASRA : l'aide aux soignants en Rhône alpes : reseau-asra.fr

Ces associations sont conscientes de la nécessité **d'évoluer vers une plateforme interprofessionnelle nationale avec un numéro vert unique, gratuit et national.**

La mise en place dès aujourd'hui, 29 novembre 2016, de cette plateforme nationale est effective et le numéro d'appel (gratuit depuis un fixe ou un mobile) est opérationnel :

C'est le **0805 23 23 36**

C'est la plateforme **pros-consulte** www.pros-consulte.com fondée en 2009, qui offre ce service. Au départ dédiée aux salariés de plus de 600 structures (CHU, CNAM, Armée, SPS, etc..), elle répond à plus de 1000 appels par mois, grâce à la présence de psychologues certifiés, 24h/24 et 7j/7. Elle offre donc le professionnalisme et la confidentialité par le respect de l'anonymat.

Pour nous professionnels de santé, **il est important que tous nos ordres professionnels diffusent largement et dès maintenant ce numéro vert. C'est dans leur mission d'entraide.**

Après l'écoute du professionnel de santé en souffrance, la plateforme pourra, si nécessaire le mettre en relation dans sa région, avec d'autres référents confrères ou consoeurs formés à l'écoute, ou spécialisés dans la demande d'aide du soignant. Cela sera possible car l'enquête a montré que 27% des professionnels de santé sont prêts à s'investir pour aider leurs confrères, et que 16% sont prêts à s'engager clairement, soit environ 60 professionnels par région.

A titre d'exemple pour la nouvelle région Auvergne Rhône Alpes (A.R.A) et pour les MK, un potentiel de plus de 450 professionnels kinésithérapeutes, libéraux ou salariés, seraient en capacité de s'investir comme correspondants régionaux.

Bien entendu ces professionnels doivent être formés spécifiquement à l'écoute, au repérage des symptômes de burn-out, et aux risques de suicide. Des D.I.U existent déjà pour les médecins et ils vont s'ouvrir aux autres professions de santé dès la rentrée 2017 : <http://www.medecine.univ-paris-diderot.fr/index.php/formation-continue/du-di/liste-des-du-et-diu/item/485-soigner-les-soignants-specificites-et-ressources>
Le repérage, avant le burn-out ou la tentative de suicide, est important car tous les soignants de première ligne sont impactés par la souffrance au travail, et surtout les infirmiers.

Les principales causes des souffrances qui les rendent vulnérables sont :

- l'isolement dans le travail
- les dérives bureaucratiques
- la maltraitances des institutions (URSSAF, CPAM, Caisses de retraite)
- les incivilités
- les violences verbales
- le harcèlement moral
- les pressions psychologiques
- la judiciarisation de la société
- les retards de diagnostic de leurs maladies, car souvent il y a absence de choix d'un médecin traitant
- la honte de son état de mal être, et la culpabilité de se voir comme faible : la perte du statut entraine la perte d'autorité.
- perte de sens entre ce que l'on nous demande de faire, et ce que nous pensons devoir faire : le soignant perd l'humain au profit du performant analysé par la paperasse.

L'absence fréquente de conscience de son état de souffrance, ainsi que le retard moyen de deux ans entre le diagnostic de la maladie du soignant et la mise en œuvre d'une thérapie, amène à de nombreux cas de suicides (112 par an)

Si les soignants sont en danger, c'est la population dans son ensemble qui est en danger.

Il y a donc urgence, et l'efficacité viendra de la rapidité de la réponse à l'urgence

Demander de l'aide c'est FORT, en offrir c'est JUSTE, réussir cette aide, c'est BIEN

Rappelez vous bien ce N° **0805 23 23 36** et faites le connaître autour de vous

Jean Francis ROUX
V.P CROMKRA